

COMPLEMENT NON ELECTRICIEN BFHF

OPERATEUR/CHARGE DE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544 10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

OBJECTIFS

Etre capable de :

- Organiser et réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.

PROGRAMME

Théorie :

- Les spécificités de l'habilitation électrique BF HF
- Le fonctionnement de l'habilitation électrique et de ses symboles
- Les canalisations électriques et risques associés
- Les outillages et matériels électriques souterrains
- Les opérations concernées, les modes opératoires et les documents associés
- Les procédures à suivre lors d'un dommage sur une canalisation électrique

Pratiques :

- Les travaux effectués par le personnel habilité BF HF
- Le ripage d'une canalisation
- Le soutènement
- Le dégagement et le nettoyage d'une canalisation en vue d'identification
- L'ouverture d'un fourreau
- La protection des câbles et accessoires

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur tranchée pédagogique

PUBLIC CONCERNE : Personnels non électriciens réalisant des opérations de ripage, soutènement sur des canalisations électriques enterrées.

PRE-REQUIS : être déjà formé à l'habilitation H0BO depuis - de 3 ans,

LIEU : INTRA ENTREPRISE / ECOPREV

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 0,5 JOUR (4 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Test pratique sur plateforme pédagogique, Attestation de formation remise à l'issue de la formation.

Modalités, délai :

